

GAS GAS

**TXT ROOKIE /
CADETE '07**

FRANÇAIS

MANUEL D'ENTRETIEN

GAS GAS vous remercie de votre confiance.

En choisissant la nouvelle GAS GAS TXT Rookie / Cadete 2007, vous être entré dans la grande famille GAS GAS et en qualité d'utilisateur de la marque numéro un en motos tout terrain, vous méritez toute notre attention que ce soit au niveau de notre relation post-vente ou niveau des informations que nous vous offrons dans ce manuel.

Notre Rookie / Cadete 2007 est une moto conçue pour le trial de compétition. En fait, cette moto est le fruit de nombreuses années dans le monde de la compétition, d'une expérience acquise dans cette discipline extrêmement exigeante et des nombreux succès obtenus par des pilotes de renom qui ont apporté les données techniques pour être en mesure de créer une moto de haut niveau, une GAS GAS qui est dotée d'un facteur clé : son poids, plume.

Toutes nos félicitations, car votre choix est sans aucun doute le meilleur. Grâce à la maîtrise de cette moto, à une préparation adéquate et aux indispensables révisions requises pour que votre GAS GAS soit hautement fiable, vous pourrez rendre vos sorties en trial des plus agréables et confortables.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous souhaitons la bienvenue à GAS GAS Motos.

GAS GAS MOTOS, S.A.

Remarques Importantes

Ce manuel doit être lu très attentivement. Il contient toutes les informations destinées à assurer votre sécurité et celles de tierces personnes. Il vous permettra également de conserver et d'entretenir la motocyclette GAS GAS que vous venez d'acquérir.

Vous trouverez ci-après le détail des instructions qui vous permettront de conduire et de manier correctement votre GAS GAS. Chaque message est précédé d'un signe dont la signification est la suivante :



Attention. Il s'agit de toutes les normes et mesures de précaution qui permettent d'éviter des blessures graves, voire même la mort du pilote en cas de non respect de ces consignes.



Attention. Il s'agit d'avertissements spéciaux qui permettent d'éviter des dommages sur la motocyclette. Le non respect de ces consignes peut entraîner l'annulation automatique de la garantie du véhicule.



Autres Remarques. Il s'agit d'informations qui permettent de mieux effectuer les opérations de contrôle et de réglage ainsi que les travaux de conservation et de maintenance de la motocyclette afin que sa conduite vous donne entière satisfaction.

Ce manuel a pour but d'aider l'utilisateur à minimiser et à éviter d'éventuels dommages aux personnes, biens et à l'environnement et bien évidemment à sa moto neuve. Pour ce faire, toute l'information incluse dans ce document est basée sur les données obtenues de la gamme la plus récente de la marque, disponibles juste avant l'impression de ce manuel. Néanmoins, GAS GAS Motos S.A., se réserve le droit d'apporter toute modification sans préavis au client et sans être soumis à une obligation quelconque. Votre concessionnaire le plus proche est à votre entière disposition pour vous fournir toute information requise.

Sommaire

Remerciements	3	Réglage de la tension de la chaîne	15
Remarques importantes	4	Nettoyage du carburateur	16
Recommandations	6	Contrôle du niveau du carburateur	16
Abrégé du maintenance	7	Clapets d'admission	17
Numéro de série	8	Disques et ressorts d'embrayage	17
Vindage du carter	8	Vindage de la pompe à eau	18
Position du robinet d'essence	8	Contrôle du niveau d'huile	18
Bouchon d'huile du carter	9	Purgeur d'air	18
Position du kick (levier de démarrage)	9	Circuit liquide embrayage	19
Remplissage du radiateur	9	Suspensions avant et arrière	19 a 20
Graissage des articulations	10 a 12	Vérification des coussinets et du bras oscillant	20 a 21
Tolérance du câble de gaz	13	Pression du ressort de l'amortisseur	21
Contrôle de la bougie	13	Réservoir liquide frein arrière	21
Carburateur	13	Freins	22
Réglage des manettes	14	Commodo	23
Nettoyage du filtre à air	14	Pression du pneu	23
Positionnement du maillon rapide	15	Conditions de la garantie	25 a 27

Recommandations pour le bon fonctionnement de votre GAS GAS.

- Pour le bon fonctionnement de la moto, nous recommandons huit heures de rodage.
- Il est important de porter le moteur à la température optimale de fonctionnement à chaque fois que vous utiliserez la moto.
- Pour le mélange huile-essence, il faut employer de l'huile synthétique ou semi-synthétique de 2 T à 1.5 %.

GAS GAS

RECOMMANDE L'USAGE DE L'HUILE:



GG

Abrégé de Maintenance

Liquide de refroidissement	Liquide refrigerant -30°C.
Huile carter	(10w40) 500 cc.
Bougie	CHAMPION RN11YCC / NGK BPR5ES.
Séparation électrode	0,6 mm.
Huile fourche suspension	SAE 5 (Été). SAE 2,5 (Hiver).
Quantité d'huile fourches	-ROOKIE: 310 cm ³ -CADETE: 210 cm ³
Longueur ressort amortisseur	-ROOKIE: 140 cm ³ -CADETE: 135 cm ³
Pression roue avant	Normale 0,450 bar. Compétition 0,420 bar.
Pression roue arrière	Normale 0,350 bar. Compétition 0,300 bar.

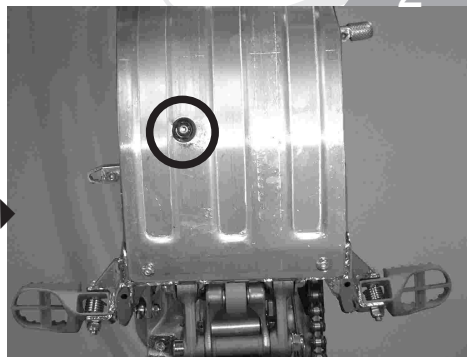
1



La nouvelle GAS GAS TXT Rookie / Cadete 2007 porte sa plaque d'homologation* dont les données doivent correspondre à celles qui figurent sur la documentation et avec le numéro du châssis.

* homologuée dans la version Rookie 50.

2



Le bouchon de vidange du carter du moteur est placé en partie inférieure gauche. Le trou percé dans le carter permet une vidange facile.

3



Le robinet d'arrivée de l'essence doit être placé dans le sens vertical pour le fonctionnement normal. Vers le haut : réserve, vers le bas : l'arrivée d'essence est fermée.





Introduire l'huile à travers le bouchon (A).



Contenance d'huile: 500 cc. (10W40).



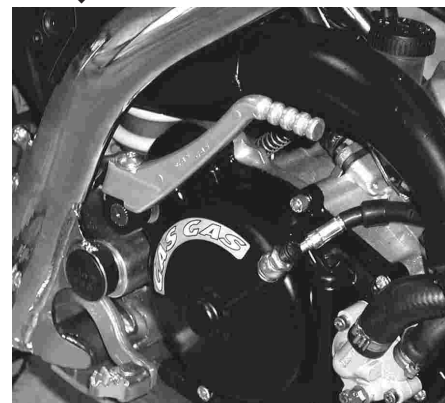
Voici la position sur laquelle doit se trouver le kick (levier de démarrage) au repos.




Liquide de refroidissement -30°C




Pour remplir le radiateur, utiliser un liquide de refroidissement spécial pour moteurs à composition légère.



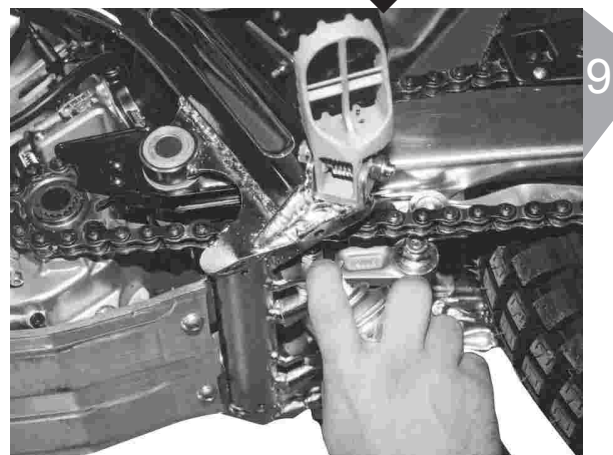


 Graisser avec de l'huile spéciale:
1) Les articulations des manettes de l'embrayage et du frein.



8
 2) L'articulation du levier de changement de vitesses.

 3) Et également la pédale du frein arrière (coussinets).





4) Graissage des fixations et des ressorts des reposedied.



10



11



5) Graissage de l'articulation du levier de mise en marche du moteur.



12



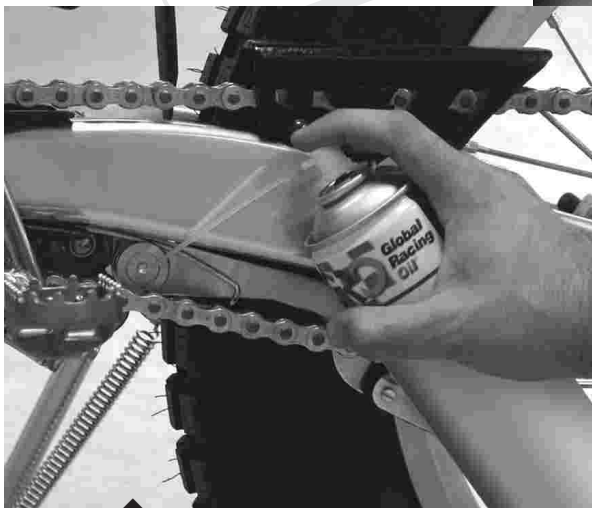
6) La chaîne secondaire doit être nettoyée et graissée très souvent étant donné son frottement continu et qu'elle est exposée à tous types d'éléments.

13



7) Pour un fonctionnement en douceur de la poignée des gaz, passer une couche mince d'huile sur le guidon.

14



8) Il est également recommandé de graisser fréquemment le ressort du tendeur de la chaîne puisqu'il est soumis à d'importants efforts.

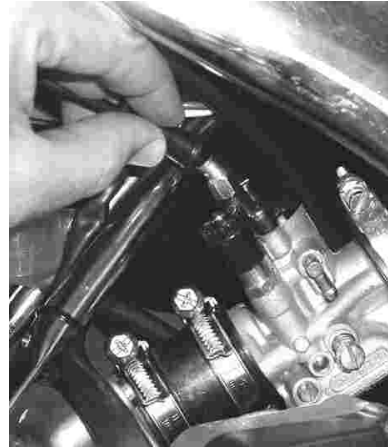
15



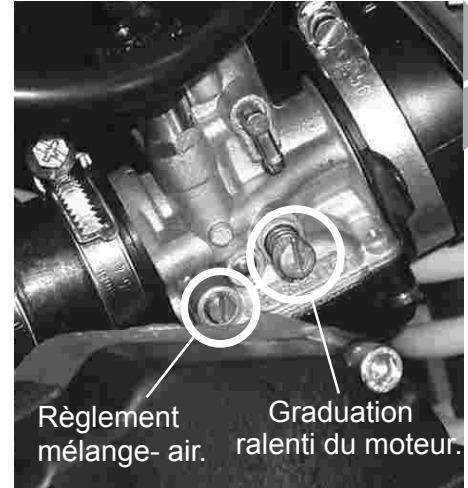
9) Nettoyer et graisser fréquemment la commande des gaz. Il est recommandé de le faire surtout après un nettoyage de la moto effectué par l'intermédiaire d'un appareil de nettoyage à eau sous pression.



Pour pouvoir contrôler la tolérance du câble de gaz, il faut la régler par l'intermédiaire du mécanisme indiqué par la main sur la photographie ci-contre.



16



17

Règlement mélange- air.

Graduation ralenti du moteur.



La graduation du ralenti du moteur ainsi que l'arrivée du mélange se règle par l'intermédiaire des vis, comme indiqué sur la photo.

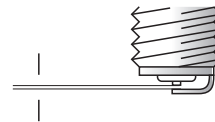


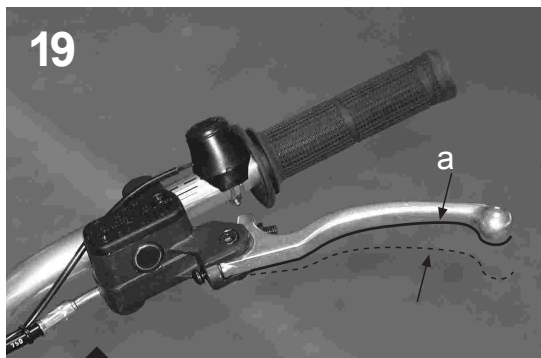
18



Il faut contrôler régulièrement l'état de la bougie. L'écartement entre les électrodes de la bougie doit être entre 0,6 mm et 0,7 mm.

0,6 ≈ 0,7 mm



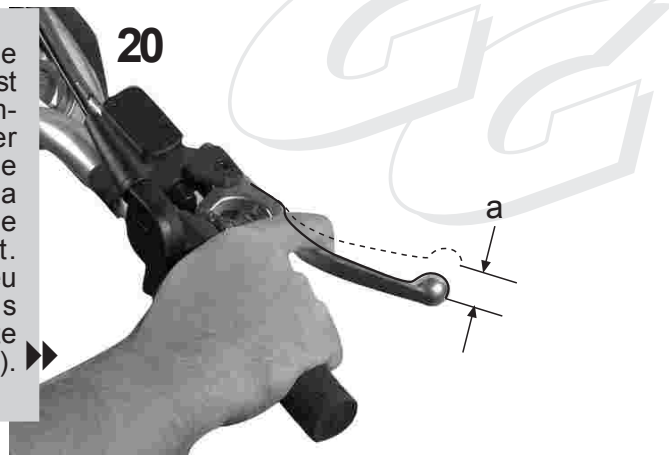


19

La commande de l'embrayage doit être réglée à la distance requise et le jeu du levier ne doit pas dépasser 3 mm (cote a). Ne jamais annuler ce jeu.



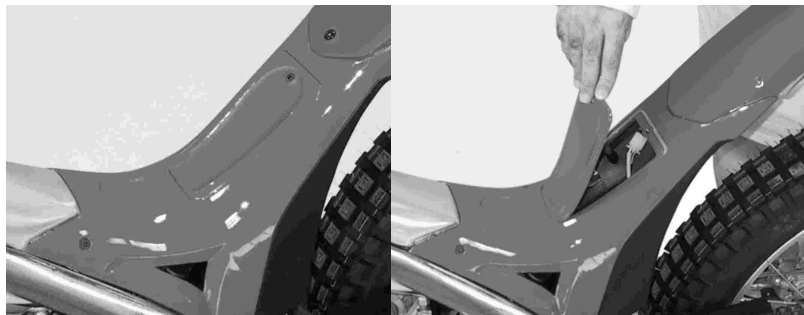
De même qu'il en est pour l'embrayage, le levier du frein doit se trouver à la distance idéale d'actionnement. Dans ce cas, le jeu ne doit jamais dépasser la limite de 3 mm (cote a).



21



Il est très important de contrôler régulièrement l'état du filtre à air. Ouvrir la porte, comme sur la photo. Pour le nettoyage, utiliser de l'eau avec du savon, bien le sécher. Puis l'imbiber d'huile spéciale pour filtre à air, le remettre en place dans sa position correcte. Dans le fond de la boîte à air, il y a un système de lamelles pour l'évacuation de l'eau et des liquides; vérifier lors de chaque utilisation leur bon fonctionnement.





Pour la tension et le centrage de la roue arrière, l'essieu dispose d'excentrique très faciles à régler.



22



Le maillon rapide de la chaîne doit être placé dans le sens opposé à celui de la marche.



23



La tension de la chaîne doit permettre une flèche de 1,5 cm minimum au niveau du bloc tendeur.



24



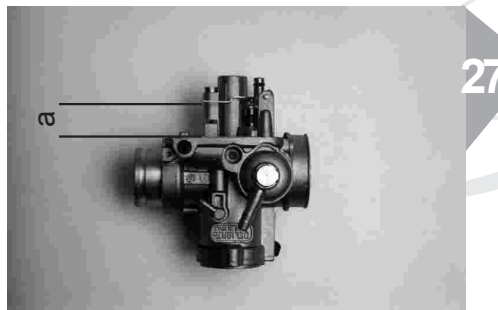
Démonter et nettoyer régulièrement le gicleur principal après chaque lavage ainsi que l'intérieur du réservoir du carburateur.



Nettoyer en profondeur le carburateur à l'air comprimé.



Il est important de contrôler le niveau d'huile à l'intérieur du carburateur. Hauteur du flotteur : 15 mm.

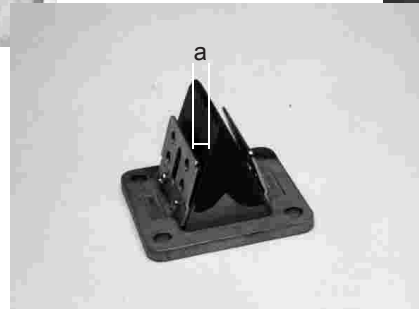
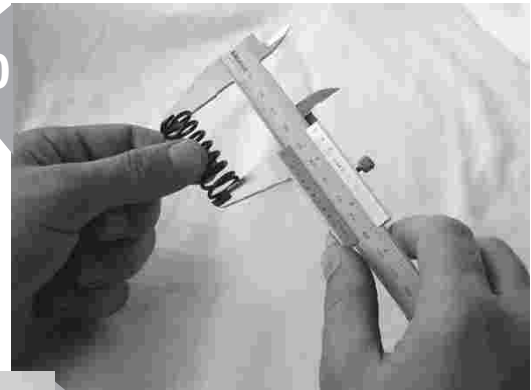
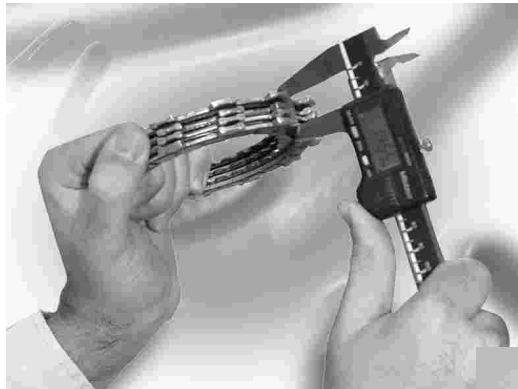




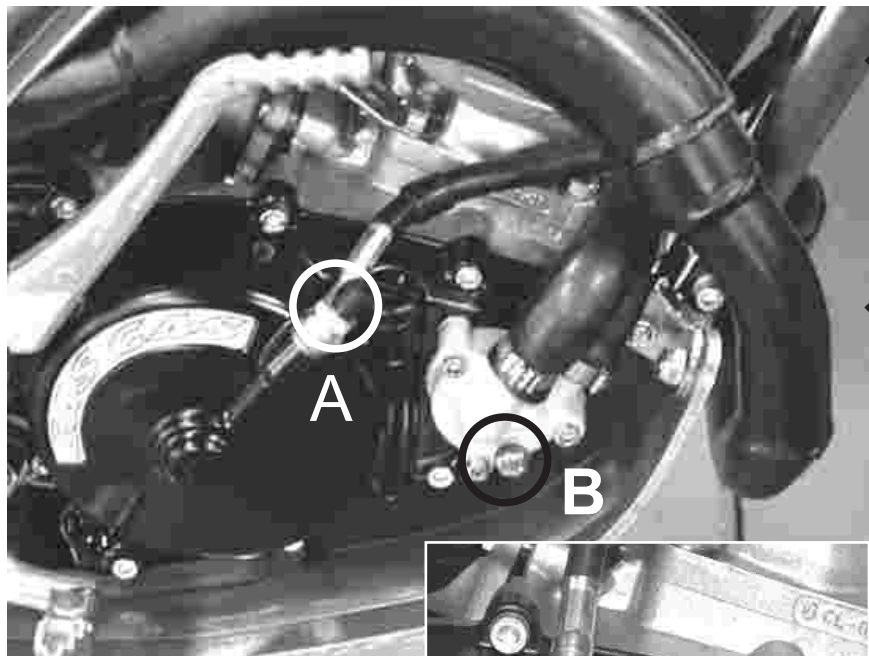
Après de nombreuses heures d'utilisation, vérifier l'état d'usure des disques d'embrayage. La dimension minimale pour un fonctionnement correct est de 15 mm.



La hauteur du ressort de pression de l'embrayage doit être d'entre 28 mm et 29 mm.



L'écart entre les clapets et les butées, doit être égal à 8 mm.



Après chaque opération de démontage et de montage du circuit d'embrayage, l'air résiduel peut être éliminé grâce à un purgeur (A).

31

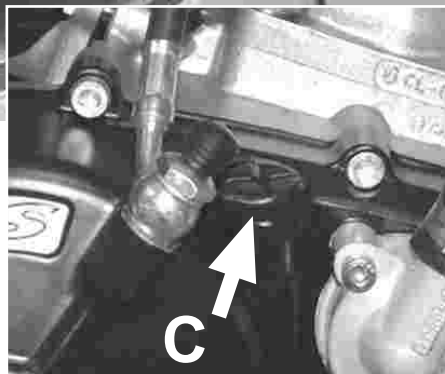


Le cercle indique l'endroit par où il faut vider le radiateur à eau (B).



Pour contrôler le niveau d'huile, placer la moto sur une surface horizontale. Si la moto vient d'être utilisée attendre quelques minutes. Pour contrôler le niveau d'huile, ouvrir le bouchon (C), et regarder à quelle hauteur se situe la marque de l'huile. Ce niveau doit être entre le maximum et le minimum. S'il est trop haut, enlever l'excès, s'il est bas ajouter la quantité requise en ouvrant le bouchon d'huile. Employer toujours le même type et la même marque de lubrifiant que le moteur utilise habituellement.

32





Vérifier régulièrement le niveau du liquide d'embrayage à travers le bouchon transparent du réservoir.



33



Chacune des barres de suspension est remplie d'huile SAE 5.
 TXT Rookie : 310 cm³
 TXT Cadete : 210 cm³



34



La suspension avant se règle manuellement, à gauche : compression hydraulique.



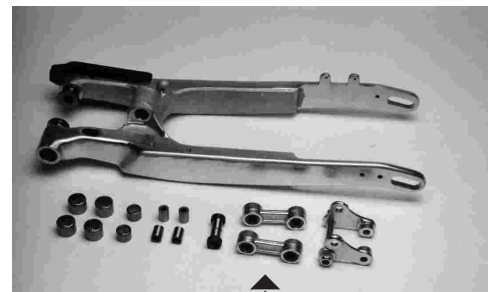
La suspension avant du modèle TXT Cadete ne dispose pas de réglage.



Le bouchon de la suspension avant ne doit pas dépasser la mesure suivante :
Rookie a = 3 mm
Cadete a = 0 mm



35



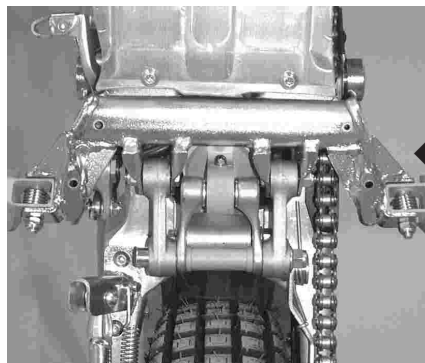
36



Il est important de démonter et de vérifier périodiquement l'état des coussinets des appuis du bras oscillant.



La pression du ressort de l'amortisseur se règle en tournant les bagues dentées à l'aide d'une clef.
Longueur du ressort :
-Rookie 140 mm
-Cadete 135 mm



Nettoyer, vérifier et graisser régulièrement l'assemblage des articulations de la partie inférieure de la suspension arrière.

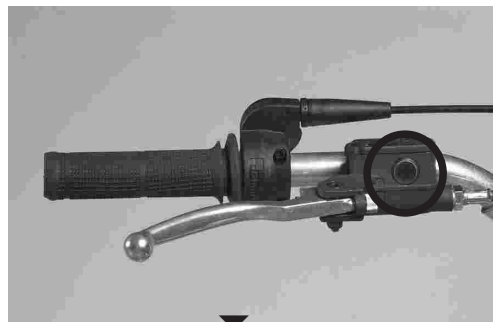
39



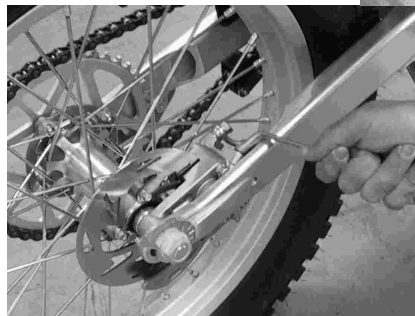
Le réservoir du liquide de frein arrière se trouve derrière de cylindre.



L'usure des plaquettes de frein avant et arrière, doit être régulièrement contrôlée de façon à assurer un freinage efficace en toute circonstance.



Le niveau du liquide de frein peut être vérifié à travers le bouchon transparent du réservoir.



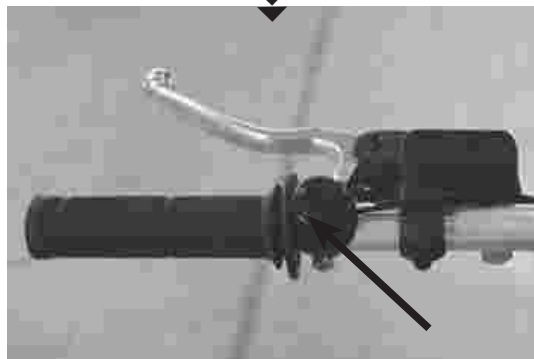
41



Pour éliminer l'air résiduel dans le circuit de freinage, des purgeurs ont été prévus sur les étriers.



La fleche indique le bouton d'arret du moteur.



42

43



Contrôler très souvent la pression des pneus pour obtenir la meilleure adhérence possible.



Pression roue avant
 0,450 bar - normale
 0,420 bar - compétition

Pression roue arrière
 0,350 bar - normale
 0,300 bar - compétition



Le bouchon du réservoir de carburant est à commande rapide. Il est vivement conseillé de vérifier régulièrement l'état de la bague caoutchouc pour assurer une étanchéité parfaite.

**GAS GAS**

CONDITIONS DE LA GARANTIE

(Selon la Loi 23/2003 du 10 juillet, sur les garanties en Vente de Biens de Consommation).

Garantie du fabricant GAS GAS Motos, S.A.

La société GAS GAS MOTOS, S.A., ci-après dénommée GG, garantit par la présente, au consommateur final, acheteur d'un véhicule fabriqué par GG, que les matériels ainsi que la fabrication sont, conformément aux normes de qualité, exempts de tout défaut. Par conséquent, GG garantit par la présente à l'acheteur final, ci-avant dénommé l'acheteur, la réparation de tout défaut de matériels ou de fabrication détecté sur une motocyclette neuve, sans frais, durant la période de garantie fixée et sans limite quant au nombre de kilomètres parcourus ou nombre d'heures de fonctionnement.

Délai de la garantie

Le délai de la garantie commence le jour de la livraison du véhicule à l'acheteur par un concessionnaire officiel de GG et en ce qui concerne les modèles de démonstrations, le délai de garantie démarre à la date de la première mise en fonctionnement du véhicule.

Le vendeur s'engage à répondre de tout défaut de conformité constaté dans le délai visé dans la Loi 23/2003 du 10 juillet relative aux Garanties dans la Vente des Biens de Consommation, à partir de la date de livraison du véhicule et selon la Directive 1999/44/CE pour le reste des États Membres de la Communauté Européenne. En ce qui concerne les pays qui ne font pas partie de la Communauté Européenne, le délai de garantie sera régi par la loi en vigueur dans les pays concernés. Cependant, si le défaut de conformité est constaté au cours des six premiers mois à partir de la date de livraison du véhicule, il sera entendu que ledit défaut existait déjà à la livraison du véhicule. À partir du sixième mois, le client est tenu de démontrer que le défaut de conformité existait déjà à la livraison du véhicule.

Au cours des six premiers mois suivant la date de livraison du véhicule réparé, le vendeur s'engage à répondre des défauts de conformité qui ont donné lieu à la réparation.

Tout défaut détecté sur la machine doit être signalé à un concessionnaire officiel GG dans le délai de garantie. Si le dernier jour de ce délai est un dimanche ou un jour férié, le délai de garantie sera prolongé jusqu'à ce que le dernier jour soit le premier jour ouvrable suivant le dimanche ou le jour férié.

Toute réclamation pour défauts au titre de la garantie, non présentée au concessionnaire officiel GG avant la fin du délai de garantie prévu, sera refusée.

Obligations de l'acheteur

GG est habilité à refuser toute réclamation dans les cas suivants :

- a) si l'acheteur ne fait pas passer au véhicule les inspections requises et si les opérations d'entretien qui figurent dans le manuel d'entretien n'ont pas été effectuées ou si la date prévue pour les exécuter a été dépassée. Les défauts détectés avant la date prévue pour une inspection ou travail d'entretien non menée à terme ou réalisée après la date prévue, sont également exclus de la garantie.
- b) si une inspection, une opération d'entretien ou une réparation sur le véhicule a été effectuée par des tiers non-agrèés par GG.
- c) toute opération d'entretien ou réparation effectuée sans respecter les conditions techniques, les spécifications et instructions du fabricant.
- d) si les pièces détachées utilisées dans les opérations d'entretien et de réparation sont autres que des pièces d'origine GG et si les carburants, lubrifiants ou autres liquides (y compris les produits de nettoyage entre autres) sont autres que ceux expressément indiqués par GG dans les spécifications du Manuel d'Entretien.
- e) si le véhicule a été altéré, modifié ou équipé avec des composants autres que ceux expressément autorisés par GG comme composants acceptés pour le véhicule.
- f) si le véhicule a été entreposé ou transporté dans des conditions contraires aux conditions techniques requises.
- g) si le véhicule a été utilisé pour une fin particulière autre que l'usage ordinaire comme par exemple la compétition, les courses ou pour tenter de battre un record.
- h) si le véhicule est tombé ou s'il a été endommagé dans un accident.

Exclusions de la garantie

Sont exclus de la garantie:

- a) l'usure des pièces et sans restriction aucune, les bougies, batteries, filtres à essence, pièces du filtre d'huile, chaînes (secondaires) pignons de sortie du moteur, couronnes arrière, filtres à air, disques de freins, plaquettes de freins, disques d'embrayage, ampoules, fusibles, balais au charbon, caoutchouc des cale-pied, pneus, chambres à air, câbles et autres composants en caoutchouc.
- b) lubrifiants (par exemple : huile, graisse) et fluides de fonctionnement (liquide de batterie, liquide de refroidissement, etc).
- c) inspection, réglage et autres prestations d'entretien ainsi que toute opération de nettoyage.

- d) dommages sur la peinture et corrosion dus aux influences externes : cailloux, sel, gaz industriels d'échappement et autres impacts environnementaux ou dus à un nettoyage effectué avec des produits inadéquats.
- e) tous dommages provoqués par des défauts ainsi que les dépenses dues directement ou indirectement aux conséquences des défauts (frais de communications, d'hébergement, location de véhicule, transport public, frais de grue, de messagerie urgente, etc) et autres frais financiers (exemple : dépenses découlant de l'impossibilité d'utiliser un véhicule, perte de revenus, perte de temps, etc).
- f) tout phénomène acoustique ou esthétique ne touchant pas de façon significative la condition d'utilisation de la motocyclette (exemple: des imperfections petites ou cachées, des bruits ou vibrations normales d'utilisation, etc).
- g) des phénomènes dus au vieillissement du véhicule (exemple : décoloration des surfaces peintes ou recouvertes de métal).

Divers

- 1.- Seule la Société GG pourra prendre la décision de réparer ou de remplacer les pièces défectueuses. La propriété des pièces remplacées passera automatiquement à GG. Le concessionnaire officiel GG a qui la réparation des défauts a été confiée, ne peut en aucun cas faire de déclarations contraignantes au nom de GG.
- 2.- En cas de doute quant à la présence d'un défaut ou si une inspection visuelle ou matérielle est requise, GG se réserve le droit d'exiger la remise des pièces faisant l'objet d'une réclamation présentée dans le cadre de la garantie et de demander un examen du défaut par un expert de GG. Toutes les obligations supplémentaires de garantie sur des pièces remplacées sans frais ou tout autre service prêté sans frais sous la présente garantie seront exclues. La garantie pour les composants remplacés au cours de la période de garantie s'achève à la date de préemption du délai de garantie du produit concerné.
- 3.- Si un défaut ne peut pas être réparé, le consommateur bénéficiaire de cette garantie pourra annuler le contrat (paiement d'une indemnisation) ou pourra demander le remboursement partiel du prix d'achat (réduction) au lieu de la réparation de la motocyclette.
- 4.- Les réclamations de garantie de l'acheteur au titre du contrat de vente -achat passé avec le concessionnaire officiel ne seront pas concernées par la présente garantie qui ne concernera pas non plus les droits contractuels supplémentaires de l'acheteur prévus par les conditions générales commerciales du concessionnaire officiel. Cependant, ces droits supplémentaires ne pourront être réclamés qu'au concessionnaire officiel.
- 5.- Si l'acheteur revend le produit durant le délai de garantie, les termes et conditions de cette garantie seront toujours valables et de ce fait, les droits de réclamation au titre de la présente garantie en accord avec les termes et conditions prévus au présent document seront transférés au nouveau propriétaire de la motocyclette.